



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

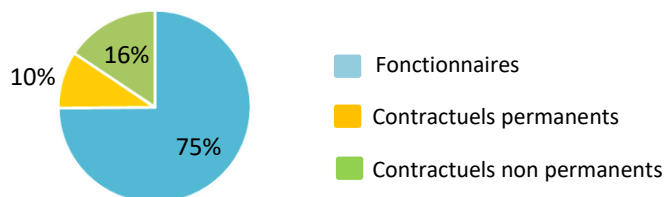
## COMMUNE DE FLEURY LES AUBRAIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion du Loiret.

### Effectifs

#### 589 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 441 fonctionnaires
- > 56 contractuels permanents
- > 92 contractuels non permanents



#### Aucun contractuel permanent en CDI

#### 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### Précisions emplois non permanents

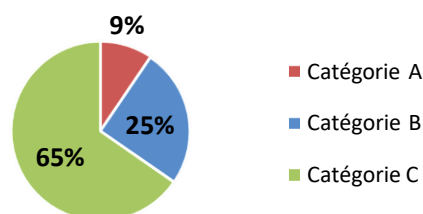
- ➔ 9 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ➔ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

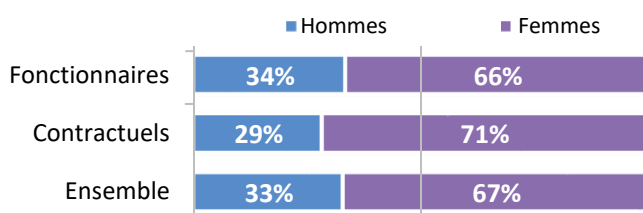
#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%	18%	17%
Technique	49%	38%	48%
Culturelle	8%	9%	8%
Sportive	2%	4%	2%
Médico-sociale	13%	21%	14%
Police Incendie	4%		3%
Animation	7%	11%	8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut

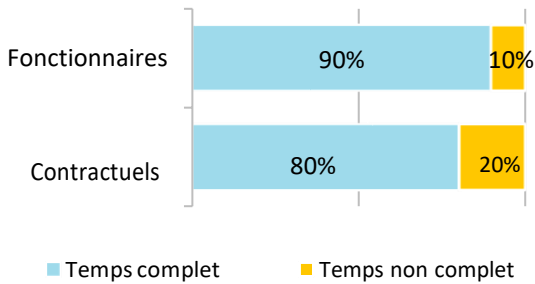


#### Les principaux cadres d'emplois

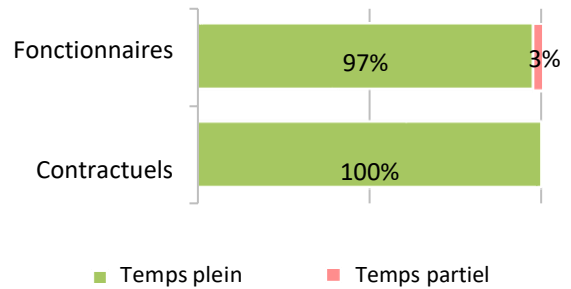
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	37%
Adjoints administratifs	8%
Agents de maîtrise	7%
ATSEM	7%
Rédacteurs	5%

## — Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	31%	100%
Technique	15%	24%
Médico-sociale	2%	8%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel  
3% des femmes à temps partiel

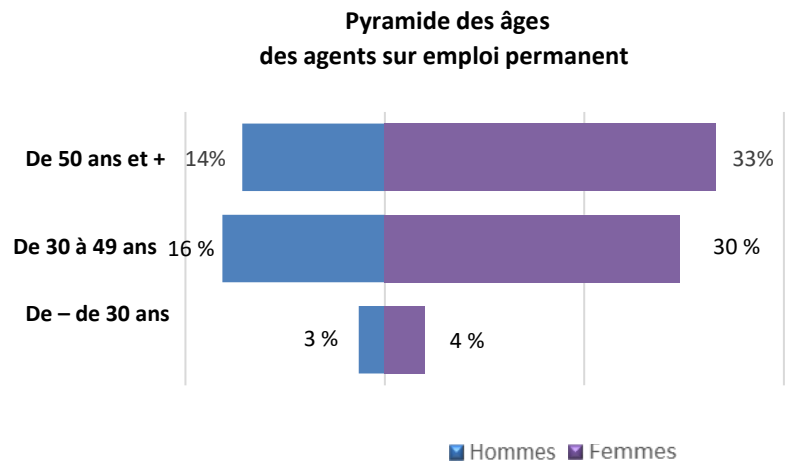
## — Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,18
Contractuels permanents	35,45
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,63</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	35,11



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## — Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 574,61 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 426,82 fonctionnaires
- > 55,79 contractuels permanents
- > 92,00 contractuels non permanents

1 045 790 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	46,66 ETPR
Catégorie B	113,28...
Catégorie C	322,67 ETPR

## — Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 36 agents en disponibilité
- > 3 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 5 agents détachés dans une autre structure

## Mouvements

### → En 2022, 85 arrivées d'agents permanents et 57 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2022
469 agents	497 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

#### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↘	-4,8%
Contractuels	↗	8,3%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>6,0%</b>

### → Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	39%
Fin de contrats remplaçants	30%
Mutation	18%
Détachement	5%
Démission	5%

### → Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	53%
Remplacements (contractuels)	31%
Recrutement direct	9%
Voie de mutation	5%
Voie de détachement	1%

\* Variation des effectifs :

(Effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

## — Évolution professionnelle

### → 4 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 75% des nominations concernent des femmes

### → Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

### → 365 avancements d'échelon et 30 avancements de grade

### → 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

### → 22 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 81,8 % femmes

dont 77,3 % de catégorie C

## — Sanctions disciplinaires

### → Une sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

### → Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

## Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 72,81 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>30 504 926 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>22 210 133 €</b>	<b>Soit 72,81 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>14 332 833 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>945 169 €</b>
Primes et indemnités versées :	1 981 137 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	146 514 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	106 113 €		
Supplément familial de traitement :	163 250 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 189 €	41 289 €	34 851 €	25 029 €	27 428 €	21 641 €
Technique	45 907 €		36 382 €	29 237 €	25 922 €	23 939 €
Culturelle	48 377 €		33 782 €	s	27 021 €	
Sportive			28 657 €	27 218 €		
Médico-sociale	36 598 €	50 000 €	26 794 €	s	24 735 €	23 022 €
Police			s		40 093 €	
Incendie						
Animation			30 984 €	37 825 €	24 515 €	22 530 €
<b>Toutes filières</b>	<b>47 071 €</b>	<b>46 775 €</b>	<b>32 339 €</b>	<b>30 564 €</b>	<b>26 664 €</b>	<b>23 536 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,82 %

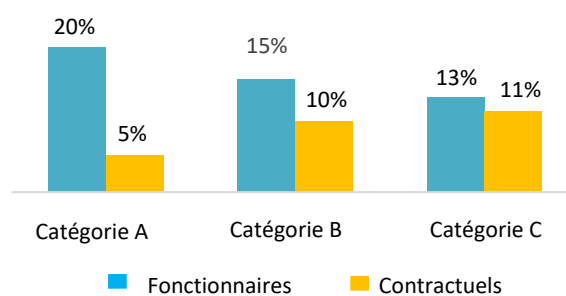
### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>14,41%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>9,18%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>13,82%</b>

> Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

> Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



> 5067,02 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022

> 1213 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

> En 2022, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

## Absences

➔ En moyenne, 24,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 14,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,63%	3,93%	5,44%	2,77%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	6,70%	3,93%	6,38%	2,77%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,21%	4,64%	7,80%	2,95%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 50,4 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 49 accidents du travail déclarés au total en 2022

- > 8,3 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 28 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs.

**47 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- > Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- > 96 % sont fonctionnaires\*
- > 74 % sont en catégorie C\*
- > 27 307 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**

6 assistants de prévention désignés  
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**

58 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

**Coût total des formations :** 14 644 €  
**Coût par jour de formation :** 252 €

➔ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 13 279 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

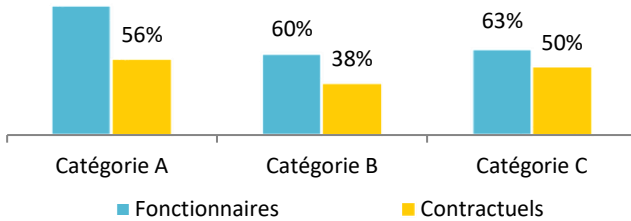
Dernière mise à jour : 2022

## Formation

➔ En 2022, 63,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022

95%



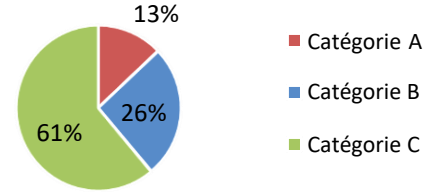
➔ 213 161,94 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	63 %
Coût de la formation des apprentis	4 %
Autres organismes	33 %

➔ 1 375 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 2,8 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	82%
Autres organismes	14%
Interne à la collectivité	3%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	90 721 €
Montant moyen par bénéficiaire	315 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

363 jours de grève recensés en 2022

➔ Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2022 dans la collectivité

➔ Comité Technique Territorial

5 réunions en 2022 dans la collectivité

3 réunions du CHSCT

## — Précisions méthodologiques

### ➔ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### ➔ Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)  
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### ➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2023

Version 4